

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne**

Band (Jahr): **12 (1842)**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

TABLE

CHRONOLOGIQUE

DES LOIS, DÉCRETS, ETC. ,

Contenus dans le tome XII du Bulletin, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1842 inclusivement.

1841.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	
26 juin.	TRANSACTION concernant l'affaire de la dotation	51
26 novembre.	CONVENTION avec Soleure, touchant l'exercice de la profession médicale	3
1842.		
5 janvier.	ORDONNANCE du <i>Conseil-exécutif</i> sur le mode de nomination aux cures collatives mises à la charge de l'État	6
26	ABOLITION du traité de commerce entre la Confédération et le Royaume des Pays-Bas	7

1842.	TITRES	PAGES.
DATES.	DES LOIS , DÉCRETS , ETC.	
5 mars.	DÉCRET du <i>Grand-Conseil</i> , supprimant la commission de justice près la cour d'appel	8
44	TRAITÉ pour l'abolition de la traite foraine entre la Confédération suisse et le Landgraviat de Hesse-Hombourg	10
8 avril.	TRAITÉ pour l'abolition de la traite foraine entre la Confédération suisse et le Duché de Nassau	15
15	CIRCULAIRE du <i>Conseil-exécutif</i> aux préfets , par laquelle les Soleuroises sont assimilées aux Bernoises pour le paiement de la finance de réception	19
20 juin.	DÉCRET du <i>Grand-Conseil</i> , concernant le pont de la Thièle près de Brügg	21
13 juillet.	CIRCULAIRE du <i>Conseil-exécutif</i> aux préfets , aux présidens des tribunaux de première instance et au juge d'instruction du district de Berne , prescrivant la marche à suivre pour la transmission des commissions rogatoires aux autorités françaises	22
14 septembre.	ORDRE du jour du <i>Conseil-exécutif</i>	

1842.	TITRES	
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
	<i>tif</i> , concernant les armes remises aux milices	24
	INSTRUCTION relative aux affaires de divorce et de maternité des Neuchâtelois	25
24 novembre.	DÉCRET touchant la récusation des membres des tribunaux de première instance	26
30	LOI sur la preuve en matière criminelle	28
3 décembre.	DÉCRET du <i>Grand-Conseil</i> , concernant le pont de la Thièle près de Brügg	38
3	DÉCRET portant abolition, pour les communes de Boltigen et de Zweisimmen, de diverses dispositions du droit statutaire du Haut-Simmenthal	39
16	TRAITÉ pour l'abolition du droit d'aubaine entre la Confédération suisse et les Royaumes Unis de Suède et de Norwège	42
26	CIRCULAIRE du <i>Conseil-exécutif</i> à tous les préfets et présidens des tribunaux, ainsi qu'au juge d'instruction de Berne, concernant les com-	

1842.	TITRES	
DATES.	DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
26 décembre.	missions rogatoires destinées aux tribunaux français	45
	TRAITÉ pour l'abolition de la traite foraine entre la Confédération et le Gouvernement de la Principauté de Reuss-Plauen branche cadette	46

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

TABLE

ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XII

DU

BULLETIN DES LOIS, DÉCRETS ET ORDONNANCES

DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE.



(Nota : le chiffre indique la page.)

A.

ARMES. Les armes remises aux miliciens doivent être rendues dans un état irréprochable, 24.

ARTISTES VÉTÉRINAIRES. Exercice de leur profession dans le canton de Soleure, 3.

AUBAINE. Traité pour l'abolition du droit d' — , V. *Traite foraine*.

B.

BERNE. Transaction entre la commune bourgeoise de cette ville et le gouvernement touchant les affaires de la dotation, 51.

BIGLEN. V. *Cures collatives*.

BOLTIGEN. Abolition de diverses dispositions du droit statutaire du Haut-Simmenthal pour les communes de Boltigen et de Zweisimmen, 39.

BRÜGG. Interprétation du décret du 13 mai 1834, relatif au pont de la Thièle près de Brügg, 21.

Modification du même décret, 38.

BÜREN. V. *Cures collatives*.

C.

CHIRURGIENS. Exercice de leur profession dans le canton de Soleure, 3.

COMMISSIONS ROGATOIRES. V. *France*.

COUR D'APPEL. Suppression de la commission de justice établie près de cette cour, 8.

Criminelle (matière). Preuve en cette matière, 28.

CURES COLLATIVES. Mises à la charge de l'État. Mode de nomination à ces cures, 6.

D.

DIVORCE. V. *Neuchâtelois*.

DOTATION. (Affaires de la) Transaction à ce sujet entre le Gouvernement et la commune bourgeoise de Berne, 51.

F.

FINANCE DE RÉCEPTION. V. *Réception*.

FONDS D'ÉCOLE. Le Gouvernement se charge de son administration, 55.

FRANCE. Les commissions rogatoires adressées aux magistrats de ce pays par les autorités suisses, doivent être envoyées à la chancellerie, qui les fera parvenir au chargé d'affaires de la Confédération à Paris, 25.

Les commissions rogatoires destinées aux tribunaux français doivent être munies de l'adresse de l'autorité judiciaire compétente, et transmises au Gouvernement, pour être expédiées à leur destination, 45.

H.

HEIMISWYL. V. *Cures collatives*.

HESSE-HOMBOURG. V. *Traite foraine*.

HÔPITAL EXTÉRIEUR. Cet hôpital et celui de l'Ile sont érigés en établissemens indépendans ayant droit de corporation, 52.

I.

ILE (Hôpital de l') V. *Hôpital extérieur*.

J.

JEGENSTORF. V. *Cures collatives*.

M.

MATERNITÉ (affaires de) V. *Neuchâtelois*.

MÉDECINS. Exercice de leur profession dans le canton de Soleure, 3.

MILICES. Les armes confiées aux milices doivent être rendues dans un état irréprochable, 24.

MUSHAFEN (Fondation dite). Le gouvernement se charge de l'administration de ses biens, 55.

N.

NASSAU (Duché). V. *Traite foraine*.

NEUCHATELOIS. Marche à suivre dans les affaires de divorce et de maternité des Neuchâtelois, 25.

NORWÈGE. V. *Traite foraine*.

O

OBERWYL, près Büren. V. *Cures collatives*.

P.

PAYS-BAS. Expiration du traité de commerce avec les Pays-Bas, 7.

PHARMACIENS. Exercice de leur profession dans le canton de Soleure, 3.

PREUVE en matière criminelle. Loi sur cet objet, 28.

R.

RÉCEPTION (Finance de). Les Soleuroises sont assimilées aux Bernoises quant au paiement de cette taxe, 19.

REUSS-PLAUE (Principauté de). V. *Traite foraine*.

S.

SIMMENTHAL (Haut). Abolition de quelques dispositions du droit statutaire de cette contrée, pour les communes de Boltigen et de Zweisimmen, 39.

SOLEURE. Convention avec le gouvernement de Soleure, concernant l'exercice de la profession médicale, 3.

Assimilation des ressortissantes de ce canton aux Bernoises relativement à la finance de réception. 19.

SPIEZ. V. *Cures collatives*.

SUÈDE. V. *Traite foraine*.

STETTLEN. V. *Cures collatives*.

TRAITE FORAINE et droit d'aubaine. Traités pour leur abolition :
avec le landgraviat de Hesse-Hombourg, 10.
avec le duché de Nassau, 15.

avec les Royaumes de Suède et de Norwège, 42.

avec la Principauté de Reuss-Plauen branche cadette, 46.

TRIBUNAUX de 1^{re} instance. Cas où les membres de ces tribunaux peuvent être récusés, 27.

V.

VECHIGEN. V. *Cures collatives.*

W.

WORB. V. *Cures collatives.*

Z.

ZWEISIMMEN. V. *Boltigen et Simmenthal.*

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.
